

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 10 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASES 282 G : Subvention d'investissement (130 000 euros) à l'association « Aurore » au bénéfice de l'Espace Solidarité Insertion la « Halte Femmes » (12e), dans le cadre de la mise en œuvre du projet solidarité du budget participatif édition 2015 - Convention

Mmes Dominique VERSINI et Pauline VERON, rapporteures.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L262-1 et suivants ;

Vu le budget primitif du Département ;

Vu la convention du 1^{er} janvier 2013 conclue entre le Département de Paris, l'Etat et la Régie Autonome des Transports Parisiens relative au dispositif des « Espaces Solidarité Insertion » ;

Vu la convention du 18 mars 2013 conclue entre le Département de Paris et « Aurore » relative au financement par le Département de Paris du dispositif des Espaces Solidarité Insertion ;

Vu le projet de délibération en date du 20 juin 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, propose la signature d'une convention et l'attribution, au titre de l'exercice 2017, d'une subvention en investissement d'un montant de 130 000 €, à l'association « Aurore », pour un projet d'investissement au sein de l'Espace Solidarité Insertion « Halte Femmes », dans le cadre de la mise en œuvre du projet solidarité du budget participatif édition 2015 « Développer l'aide aux personnes en situation de précarité » ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} Commission, et Mme Pauline VERON au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est attribué une subvention en investissement de 130 000 euros, au titre de 2017, au bénéfice de l'association « Aurore », ayant son siège social situé au 1-3, rue Emmanuel Chauvrière (Paris 15^{ème}), pour un projet d'aménagement et d'équipement de son accueil de jour la « Halte Femmes » labellisé Espace Solidarité Insertion, situé au 16-18, passage Raguinot (Paris 12^{ème}), accueillant des femmes sans domicile fixe (n° SIMPA 2541 et n° de dossier 2017_07360) ;

Article 2 : le versement de la subvention mentionnée à l'article 1 est subordonné à la conclusion, avec le bénéficiaire, d'une convention annuelle présentée en annexe 1 du présent délibéré que la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer ;

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée au Chapitre 204, Rubrique 583, Nature 20422, ligne DE 34024 du budget d'investissement du Département de Paris pour les exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO